ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 24956

Texte de la question

M. Frédéric de Saint-Sernin appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les difficultés soulevées par la mesure préconisant une visite médicale pour les conducteurs de véhicules, notamment pour les personnes âgées qui risquent de se trouver brusquement interdites de conduite. Sans méconnaître l'impératif prioritaire que constitue l'amélioration de la sécurité routière, l'adoption d'une mesure rendant obligatoire une visite médicale pour tous les conducteurs âgés de plus de soixante-quinze ans inquiète très fortement les personnes âgées notamment en milieu rural, où l'automobile, avec l'autonomie qu'elle confère, constitue un moyen indispensable d'utilisation quasi quotidienne. Cette mesure risque de générer des problèmes en privant des personnes du seul moyen de transport dont elles peuvent disposer, les transports de substitution étant parfois quasi inexistants, et de créer ainsi un facteur d'isolement s'ajoutant à l'isolement naturel des campagnes. Il apparaît souhaitable, dans ce contexte, de développer une politique des transports publics dynamique, cohérente et respectant l'égalité de traitement pour tous les territoires, sachant que dans certaines campagnes d'éventuels transports de substitution devront exister sans être rentables. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer comment, dans le cadre de la politique de prévention des accidents et du suivi médical à l'aptitude à la conduite, il entend prendre en considération ces paramètres et quels aménagements il envisage de proposer afin d'éviter ce type d'effets pervers, induits par la mise en oeuvre de cette mesure.

Données clés

Auteur : M. Frédéric de Saint-Sernin
Circonscription : Dordogne (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 24956
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : équipement, transports et logement
Ministère attributaire : équipement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7059
Question retirée le : 18 mai 2004 (Fin de mandat)